



Est ce que j'ai le droit au rsa?

Par **douniaaaaa**, le **22/07/2010** à **15:20**

Bonjour,
je suis d'origine algerienne et je suis mariee avec un français depuis le mois decembre, j'ai une carte de séjour d'un ans est ce que j'ai le droit au rsa merci

Par **jeetendra**, le **22/07/2010** à **18:12**

[fluo]Pour pouvoir prétendre au RSA, il sera nécessaire de remplir les conditions suivantes :[/fluo]

[fluo]- résider en France de manière stable et effective ;[/fluo]

[fluo]- être âgé de plus de 25 ans [/fluo](ou moins pour les personnes assumant la charge d'un ou de plusieurs enfants nés ou à naître) ;

[fluo]- être français ou titulaire depuis au moins 5 ans d'un titre de séjour autorisant à travailler.[/fluo] [fluo]Cette durée ne sera toutefois pas exigée pour les titulaires de la carte de résident ou d'un titre de séjour conférant des droits équivalents ainsi que pour les réfugiés ou les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les apatrides. [/fluo]

Pour les ressortissants d'un État membre de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse, une durée de séjour de 3 mois sera exigée sauf pour les personnes travaillant, ayant travaillé mais étant en incapacité temporaire de travailler pour raison médicale ou ayant perdu leur emploi en France ;

- ne pas être étudiant ou stagiaire, le président du conseil général pouvant toutefois déroger à cette condition ;

- ne pas être en congé parental, sabbatique, sans solde ou en disponibilité

Bonjour, difficile dans votre cas de bénéficier du RSA, (condition de durée de la résidence en France), cordialement.